

Convention de partenariat

entre les soussignés

L'Ecole des Techniques et des Arts du Cirque de Bourg-en-Bresse et des Pays de l'Ain (ETAC)

Maison de la vie associative – Bd Joliot-Curie – 01000 BOURG-EN-BRESSE

Représentée par Jérôme BERGER en qualité de Président

et

Le Photo Club Bressan (PCB)

4, avenue des sports – 01000 BOURG-EN-BRESSE

Représenté par Dimitri CHAUVEL en qualité de Président

Il est convenu ce qui suit

PREAMBULE : EXPOSE DES MOTIFS

L'ETAC organise un événement **Sur le Pont ! [des Chèvres]** du 2 au 11 juillet 2021, au stade et square Louis Parant et au gymnase Favier à Bourg-en-Bresse, en collaboration avec la Tannerie, le Théâtre et la MJC de Bourg-en-Bresse.

ARTICLE 1 : OBJET

L'ETAC et le PCB s'associent afin d'assurer la couverture photographique de l'événement aux dates mentionnées au paragraphe précédent, dans l'objectif d'une valorisation mutuelle des activités de chacune des parties.

ARTICLE 2 : L'ETAC

En tant que producteur, l'ETAC renonce à toute rémunération en matière de publication et d'exposition non commerciale des photographies prises dans le cadre de la présente convention. En contrepartie, l'ETAC pourra bénéficier gratuitement sur simple demande auprès du PCB, de la mise à disposition au format informatique, des photographies effectuées dans le cadre de la présente convention ainsi que des droits d'utilisation et d'exposition non commerciale de celles-ci comme défini à l'article 4.

En tant qu'organisateur, l'ETAC garantit l'accès libre et gratuit aux photographes du PCB accrédités, suivant la liste établie entre le PCB et l'ETAC, dans le respect du bon déroulement du spectacle. Afin de leur faciliter les prises de vue, un accès et un placement spécifiques pourront leur être réservés. Sur les spectacles payants, 2 à 3 invitations sont prévues.

Article 3 : LE PCB

Le PCB s'engage à informer ses membres du partenariat établi par la présente convention et d'en collecter les candidatures. Après sélection et organisation, le PCB fournira aux organisateurs le planning des participations de ses membres aux diverses manifestations.

Les photographes s'engagent à se présenter à l'accueil, avant le début du spectacle, munis de leur carte de membre du PCB. La plus grande discrétion sera garantie afin de ne pas nuire au bon déroulement du spectacle, dans le respect des artistes et du public. Toute émission de lumière de la part des photographes sera notamment proscrite.

ARTICLE 4 : DROITS ET UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

L'ETAC s'assurera que les artistes qu'elle accueille et/ou produit, acceptent de poser librement et autorisent le PCB, et les photographes amateurs qu'il représente, à fixer, reproduire et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre de la présente convention.

L'ETAC s'assurera que les artistes autorisent le PCB, et les photographes amateurs qu'il représente, leur mandataire ou leurs ayants droits, à utiliser librement les photographies où ils figurent. Elles pourront être exploitées sous toute forme et tous supports, dans le monde entier, sans demander ni rémunération, ni droits d'utilisation pour les utilisations non commerciales

citées ci-dessous sous réserve du libre choix du photographe de la mention utilisée pour identifier les galeries et photographies lors de leur publication.

Le PCB, et les photographes amateurs qu'il représente, autorisent L'ETAC, et les artistes qu'elle accueille et/ou produit, leur mandataire ou leurs ayants droits, à utiliser librement les photographies dans les mêmes conditions sous réserve de la mention obligatoire " **Photo (prénom nom du photographe) – Photo Club Bressan**"

Les parties contractantes s'autorisent mutuellement à reproduire ou présenter les photographies mettant en scène les artistes pour les usages suivants ⁽¹⁾ :

- Promotion de l'auteur, ou des artistes sur ces types de support :
 - presse, magazine pour lesquels l'auteur / l'artiste ne sera pas rémunéré
 - composite/book personnel,
 - dossier de presse,
 - galeries et sites Internet, forums de discussion sur Internet,
 - et tous supports non connus à ce jour.
- Editions et/ou ouvrages de librairie concernant le travail de l'auteur, ou des artistes.
- Expositions/galeries à caractère culturel.
- Concours, y compris le droit de reproduction par les organisateurs pour la promotion de leur manifestation, en particulier:
 - dans leur catalogue,
 - dossiers de presse,
 - livre, presse, édition,
 - affiche, carte postale,
 - site Internet
 - et tous supports non connus à ce jour.

Les signataires s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de L'ETAC, et des artistes qu'elle représente et/ou du PCB, et des photographes amateurs qu'il représente, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, pédophile, raciste, xénophobe, illicite ou toute autre exploitation préjudiciable au modèle et/ou au photographe.

Les éventuels commentaires, titre ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à l'image, à la réputation ou la vie privée des parties et ne sauraient engager d'autre responsabilité que celle de leur auteur.

Toutes diffusions et toutes utilisations commerciales seront assujetties à autorisations complémentaires et versement de droits.

(1) Rayer les mentions non autorisées

ARTICLE 5 : ANNULATION DE LA CONVENTION

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit, sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas de force majeure qui pourraient survenir durant la réalisation de cette opération et en cas de non-respect des obligations de l'une des parties.

ARTICLE 6 : COMPETENCES JURIDIQUES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre après épuisement des voies amiables uniquement (conciliation, arbitrage...), à l'appréciation du tribunal administratif compétent.

Fait à Bourg en Bresse, en triple exemplaire, le 21 juin 2021

Pour l'ETAC
Jérôme BERGER
Président

Pour le PCB
Dimitri CHAUVEL
Président